



INTERCO  
JUSTICE

Pour adhérer à la  
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco\_cfdt\_officiel



/interco\_cfdt\_officiel



/intercocfdt

**INTERCO.CFDT.FR**

**1<sup>er</sup> juillet 2025**

## Déclaration liminaire Cfdt Plénière du CNAS du 1<sup>er</sup> juillet 2025

Madame la Secrétaire générale

Mesdames, Messieurs,

Sur fond d'un lancinant refrain sur le trop grand nombre de fonctionnaires en France entonné par certains politiques, d'une actualité internationale pour le moins chaotique, il est plus que jamais nécessaire pour **la CFDT** de rappeler son attachement à une des valeurs principales qui fondent notre démocratie sociale, **la solidarité**.

- **Tout d'abord pour rétablir certaines choses au sujet de la PSC**

L'accord ministériel du 25 juin 2024 signé par l'administration et par les organisations syndicales représentatives au ministère de la justice (UNSA, FO, CGT et CFDT) avait uniquement pour objet de négocier certains points comme les prestations des éventuelles options ainsi que les mécanismes de solidarité (fonds d'accompagnement social et fonds d'aide aux retraités).

**Le cadre global, comme le caractère obligatoire sur le volet santé, les prestations du panier de soins interministériel, le mode de calcul des cotisations des ayants droits ou encore l'absence de prise en charge du jour de carence sur le volet prévoyance, a été fixé au niveau de la fonction publique**

**Les syndicats ne sont pas intervenus dans la procédure de passation du marché. Ils en ont découvert les résultats lors de la CPPS.**

La CPPS - commission paritaire de pilotage et de suivi (composée de membres de l'administration et des organisations syndicales représentatives) - a uniquement émis un avis sur le rapport de l'administration exposant l'analyse et le classement des offres définitives des candidats au regard des critères déjà définis avant l'attribution du marché.

Lors de la dernière séance CPPS du 13 juin 2025, **la CFDT** a relayé à l'administration l'ensemble des difficultés, questions et inquiétudes légitimes des agents :

**Sur les tarifs, notamment ceux pour les ayants droits qui pénalisent particulièrement les familles monoparentales ou les couples d'agents du ministère avec enfants.**

**Mais aussi l'information tardive et de qualité parfois discutable.**

La mise en place de la PSC prévoit de pouvoir « embarquer » **les retraités**. Or les premiers constats sont que les retraités ne souscrivent quasiment pas aux contrats de leur dernier employeur de la FPE.

**Le cout de cotisation des enfants ayant droit a été évoqué**, La DGFAP a affirmé qu'elle ne renégociera pas l'accord interministériel et ne remettra pas en discussion son équilibre économique mais qu'elle est disposée à discuter des modalités de mise en œuvre . **Est-ce juste ?**



INTERCO  
JUSTICE

Pour adhérer à la  
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco\_cfdt\_officiel



/interco\_cfdt\_officiel



/intercocfdt

**INTERCO.CFDT.FR**

**1<sup>er</sup> juillet 2025**

**La CFDT** a également saisi l'échelon interministériel (fonction publique) sur ces différentes problématiques soulevées et reste à votre écoute sur ce sujet.

**La CFDT** a souligné les défaillances des dispositifs d'information envers les agents en fonction en dehors de leur ministère d'origine et le risque qu'ils courent d'être privés de toute couverture.

- **Concernant le dispositif Orphéopolis**

**La CFDT** ne peut que se féliciter du dispositif Orphéopolis avec à ce jour près de 700 orphelins accompagnés.

Comment à nouveau ne pas penser au drame d'Incarville, mais aussi à la souffrance au travail qui peut conduire certains agents à commettre l'irréparable sur leur lieu de travail.

**La CFDT** salue également le succès constant des aides les plus demandées comme la bourse d'étude et l'aide éducative, un rappel constant de ce que doit être l'action sociale au quotidien, basée sur **la solidarité**.

**La CFDT** ne peut que regretter que ce simple mot soit de plus en plus remis en cause surnoisement au travers des évolutions politiques récentes.

- **Concernant la politique de restauration**

**La CFDT** ne peut que soutenir une réflexion globale sur les politiques de restauration au travers de la tenue des ateliers portés par le SPSP, le SRH, au vu des récents dérapage de cette brique budgétaire dont les raisons sont multiples.

Au-delà toute polémique il convient de rappeler que ces politiques gérées par les DRHAS restent soumises à la validation des Délégués régionaux.

Pour la CFDT la cartographie de l'offre de restauration est donc la bienvenue, d'autant que faut il le rappeler encore et encore, nombreux sont nos collègues qui n'ont au final pour déjeuner qu'une salle avec un frigo, un micro-onde, une table et des chaises, tandis que leurs collègues disposent d'un RIA, de portage ou d'une cantine, autant de dispositifs ou les subventions du ministère peuvent s'appliquer ?

Que dire de l'Outre-mer en général à ce sujet ou l'offre paraît selon nous bien faible, notamment sur un territoire comme la Nouvelle Calédonie.

Le recours à une offre privée reste majoritaire dans ces territoires pour pallier à l'offre insuffisante côté RIA ou RIE.

**Pour la CFDT cela pose le problème de l'égalité de traitement des agents au sein de notre Ministère.**

A ce titre et en vue de l'adoption du règlement intérieur de la commission de restauration au sein des CRAS, **la CFDT** rappelle que celle-ci doit être associée plus étroitement encore par les DRHAS aux politiques de restauration dans les territoires.

**La CFDT** salue l'action de la Fondation d'Aguesseau au travers de l'ensemble des dispositifs engagés notamment les séjours jeunes .



Pour adhérer à la  
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco\_cfdt\_officiel



/interco\_cfdt\_officiel



/intercocfdt

**INTERCO.CFDT.FR**

**1<sup>er</sup> juillet 2025**

Cette offre est un réel marqueur de l'action sociale ministérielle au travers des séjours printemps été hiver.

**La CFDT** rappelle toutefois que la subvention du Ministère ne couvre pas la totalité des besoins de la Fondation qui pour le moment s'appuie sur ses fonds dédiés pour maintenir l'ensemble de ses dispositifs.

Rappelons également le coût d'entretien du domaine de Bruté à Belle Ile actuellement fermé.

Les prochaines années seront cruciales dans un contexte budgétaire plus qu'incertain alors que l'on voit déjà les rabots sur l'action sociale interministérielle.

- **Sur les catastrophes naturelles**

**La CFDT** rappelle que depuis un certain temps le changement climatique à un impact de plus en plus marqué sur les activités humaines, notamment au travers de catastrophes naturelles très violentes et n'épargnant personne, que ce soit en Métropole ou sur les territoires ultra-marins.

A ce sujet il convient de saluer la réactivité de la Fondation au travers des aides secours d'urgence à Mayotte pour les agents, ce qui a entraîné un surcoût de 1,6 millions d'euros au total.

Conformément aux promesses cette somme a été abondée par le ministère, ne mettant pas en péril l'équilibre financier de la Fondation d'Aguesseau.

Il est à regretter que l'aide d'urgence apportée aux agents de la Réunion soit par contre restée sur le budget propre de la Fondation.

Comment ne pas craindre à l'avenir que ces phénomènes certes non prévisibles ne se répètent ? Comment y faire face efficacement ?

**La CFDT** restera vigilante sur cette thématique.

- **Sur le service social du personnel**

**La CFDT** rappelle sa demande, toujours sans réponse, de revalorisation de la filière.

Nos collègues assistants sociaux et CRTS accomplissent chaque jour un travail essentiel pour les agents de ce ministère confrontés à la précarité et aux accidents de la vie. Ils le font sans outils adaptés (logiciel du service social toujours en attente) et en nombre insuffisant.

**La CFDT** a d'ailleurs dû intervenir pour qu'un poste d'assistante sociale soit enfin créé en Nouvelle-Calédonie.

Il est donc nécessaire de travailler sur ce réseau afin qu'il puisse être pleinement opérationnel au profit de tous les agents y compris ceux du service social du personnel.

**François Xavier GIACOBBI**  
**Elyamine SAID**